



Suite à caution solidaire à un prêt bancaire pour sarl

Par **francosaze**, le **10/09/2009** à **12:53**

Bonjour, rndétail de mon casrn- caution bancaire solidaire avec mon épouse qui est gérante d'une Sarl rn- dépôt de bilan de la Sarl en 1995 rn- tribunal pour la caution, pas de poursuites pour non paiement rn- vente d'un bien à paris hypothéqué par la banque rn- oubli du notaire de cette hypothèque rn- mise en liquidation judiciaire personnelle de mon épousern- banque contre notaire qui fait jouer son assurancern- subrogation de la créance à la compagnie d'assurancern- poursuite de l'assurance à notre rencontrern- jugement à mon unique rencontre par le fait que la liquidation judiciaire de mon épouse n'a pas permis de payer la créancernpourtant nos biens liquidé ne m'on rien rapporté à moi, qui n'était en rien concernérnpar la sarl rnaujourd'hui, cela vaut il le coup de faire appel ??rnmerci par avancerncordialement